

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017 à 20 H 30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR	X			
Mme Valérie BASLEY			X	M. LOZOUET Pierre
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Secrétaire de séance : M. LESOBRE Eric.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 Octobre 2017, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Décisions modificatives concernant : travaux de toiture bâtiment utilisé par la MAM ; matériel et logiciel informatique concernant la gestion comptable (facturation et titrage) de la cantine scolaire, la garderie périscolaire et le centre de loisirs ; projet aménagement à Cordelleville : études préparatoires (géomètre...).
- Délibération concernant la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de diffusion cinématographique (SPL).
- Délibération nommant les nouveaux délégués titulaires dans différents syndicats, suite au départ de M. VAUTIER Yves.

Le Conseil Municipal donne son accord.

1) DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2017 :

Emprunt pour tracteur :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il avait été voté au budget 2017, la somme de 56 800.00 €, pour l'acquisition d'un tracteur (avec accord du Conseil).

Un emprunt du même montant, à taux « 0 » avait été signé auprès de la Sté AGCO FINANCE, mais celui-ci n'a pas été prévu au budget.

Mme le Maire propose au Conseil de prendre une décision modificative, afin de régulariser cette situation, de la manière suivante :

Investissement :

Dépenses : art. 16818 : + 11 750 €

Recettes : art. 16818 : + 56 400 €

Art. 021 : - 44 650 €

Fonctionnement :

Art. 023 : - 44 650 €

La section de fonctionnement peut rester en sur équilibre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la décision modificative telle que présentée.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Charges du Personnel :

Mme le Maire informe le Conseil qu'il ne reste pas suffisamment au chapitre 012, pour payer les salaires, primes et cotisations sociales du mois de décembre.

Mme le Maire propose au Conseil de prendre une décision modificative, afin d'abonder le chapitre 012, de la manière suivante :

Chapitre 012 : + 5 000 € :

- Art. 6411 : 1 000 €
- Art. 6413 : 2 500 €
- Art. 6451 : 1 500 €

Chapitre 011 : - 5 000 € :

- Art. 6227 : 3 000 €
- Art. 615232 : 2 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la décision modificative telle que présentée.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Travaux toiture bâtiment utilisé par la MAM :

Afin de pouvoir effectuer des travaux au niveau de la toiture de l'ancienne cantine (couverture, étanchéité), bâtiment actuellement occupé par la MAM, Mme le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante :

Investissement - Dépenses :

- Opération 151 – art. 2318 : - 2 680.00 €
- Opération 116 – art. 2188 : + 2 680.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la décision modificative telle que présentée.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Matériel et logiciel informatique Mairie :

Mme le Maire présente un devis de la Sté BERGER LEVRAULT, prestataire informatique en matière de comptabilité, d'un montant de 4 700 € : matériel, installation et paramétrage, récupération de données, formation et abonnements. Cette application accessible depuis des tablettes, est dédiée à la gestion de la petite enfance : cantine, garderie et accueil loisirs -> facturation et émission de titres automatiques.

M. DUJARDIN se propose d'approfondir ce dossier.

Mme le Maire demande au Conseil la possibilité de prévoir la somme au budget, par le biais d'une décision modificative, dans le cas où il n'y aurait pas d'autres possibilités à envisager.

Proposition virement de crédit :

Investissement – Dépenses :

- Opération 123 – art. 2313 : - 5 000.00 €
- Opération 110 – art. 2183 : + 5 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la décision modificative telle que présentée.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Acquisition foncière pour projet aménagement à Cordelleville :

La Commune va acquérir une parcelle d'environ 5 000 m². Des études hydrogéologiques (Loi sur l'Eau), foncières, topographiques, découpage des parcelles, sont à prévoir.

Afin de pouvoir régler ces études, Mme le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante :

Investissement – Dépenses :

- Opération 151 – art. 2318 : - 34 000.00 €
- Art. 2031 : + 34 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la décision modificative telle que présentée.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2) BONS CADEAUX :

Enfants des agents communaux :

Mme le Maire rappelle au Conseil que les enfants des agents communaux, de moins de 12 ans, bénéficient de bons cadeaux d'une valeur de 30 €.

Cette année, 6 enfants sont concernés.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le montant du bon cadeau à accorder aux enfants des agents communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 30 €, aux 6 enfants des agents communaux, âgés de moins de 12 ans,
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Agents communaux :

Mme le Maire propose au Conseil d'attribuer aux agents communaux, en fin d'année, des bons cadeaux.

Mme le Maire rappelle qu'en 2016, la somme allouée était de 75 €. Cette année 14 agents sont concernés.

Mme le Maire propose une enveloppe de 1 600 € à répartir aux 14 agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **Fixe** le montant du bon d'achat à 75 € par agent,
- **Décide** de conserver l'enveloppe globale de 1 600 €,
- **Charge** Mme le Maire de disposer du solde, à allouer sous forme de bons cadeaux ou primes aux agents communaux.

3) ACQUISITION FONCIERE :

Mme le Maire informe le Conseil du droit de préemption exercé pour la totalité de la propriété cadastrée section AD n°107 et 111 et de la possibilité de cession d'une partie des parcelles pour l'acquéreur intéressé. Intérêt collectif et public : l'existence d'un emplacement réservé (ER1) en bordure de deux parcelles, permettrait la création d'un aménagement pour sécuriser la liaison entre le bourg et le collège de Clères.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 9 Octobre 2017 avait donné délégation à Mme le Maire concernant l'exercice du droit de préemption urbain communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **Est favorable** au droit de préemption exercé pour la totalité de la propriété cadastrée section AD n°107 et 111,
- **Confirme** sa décision prise lors de la délibération du 9 Octobre 2017, donnant délégation à Mme le Maire pour exercer son droit de préemption urbain communal.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D'autre part, Mme le Maire propose au Conseil une décision modificative, afin de pouvoir payer les frais du notaire, ainsi que le prix de vente des parcelles, à savoir :

- Opération n°151 – art. 2318 : - 200 000 €
- Opération n°113 - art. 2115 : +200 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la décision modificative telle que présentée.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4) RECENSEMENT POPULATION 2018 :

Mme le Maire informe le Conseil que Mme DUFRESNE nommée agent recenseur, ne donne pas suite.

Il est donc urgent de désigner un nouvel agent.

Deux personnes se sont proposées : Mme DETOUTEVILLE Françoise et M. DUJARDIN Patrick.

Un entretien individuel est prévu.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

5) PERSONNEL COMMUNAL :

CDD :

Considérant que l'agent en charge des espaces verts, a satisfait aux conditions de recrutement et vu les services effectués en qualité de non titulaire durant la période du 10 Juillet 2017 au 31 Décembre 2017, et qu'il a donné toute satisfaction, Mme le Maire envisage de le recruter en qualité d'adjoint technique (catégorie C) stagiaire.

Considérant qu'il y a une grille indiciaire à suivre en fonction de l'ancienneté de l'agent, Mme le Maire propose au Conseil d'une part, de prendre en compte l'ancienneté de l'agent dans le secteur privé (à hauteur de 50%), et d'autre part de renouveler le contrat à durée déterminée jusqu'en juin 2018, afin d'étudier la meilleure solution avec le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Mme le Maire à renouveler le contrat de travail à durée déterminée jusqu'en Juin 2018, dans l'attente de finaliser son dossier de mise en stage, auprès du Centre de Gestion.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Avancement de grade agent :

Vu l'avancement de grade d'un agent au service administratif, à compter du 1^{er} Janvier 2018, Mme le Maire propose au Conseil de fermer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe C2 hiérarchique 2 et d'ouvrir le poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ere} classe, échelle C3, à compter de cette même date.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** Mme le Maire à fermer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe C2 hiérarchique 2 et d'ouvrir le poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ere} classe, échelle C3, à compter du 1^{er} Janvier 2018.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

CDD :

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'un agent au service technique est employé en contrat à durée déterminée depuis Juin 2016.

Cet agent apportant entière satisfaction, Mme le Maire propose au Conseil de renouveler le contrat pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Est favorable** au renouvellement du contrat de travail pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} Janvier 2018,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents y afférent.

6) CONTRAT GROUPE ASSURANCE COLLECTIVE :

Le contrat actuel souscrit auprès du Centre de Gestion le 1^{er} Janvier 2015, arrivera à son terme le 31 Décembre 2018.

Les procédures préalables à l'organisation de la mise en concurrence visant au renouvellement de ce contrat d'assurance mutualisé doivent être organisées dès à présent.

Mme le Maire propose d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et propose de charger le Centre de Gestion de souscrire pour le compte de la Commune, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, couvrant les risques des agents affiliés et non affiliés à la CNRACL (congé maladie ordinaire, congé longue maladie, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident du travail ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité, ou adoption, versement du capital décès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

- **Adopte** le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires,
- **Charge** le Centre de Gestion de souscrire, pour le compte de la Commune, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

7) CONVENTION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR EXPLOITATION DU SERVICE DE DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE :

Vu les délibérations de la Commune de Clères en date du 22 Juin 2016, relative à la création de la SPL CinéSeine et en date du 4 Septembre 2017, approuvant le principe d'une délégation de service public, comme mode de gestion du circuit du cinéma itinérant et autorisant Mme le Maire à lancer et conduire la procédure de passation de délégation de service public.

Vu le projet de contrat de délégation de service public,

Considérant qu'au titre de sa clause de compétence générale, la Commune de Clères dispose de la compétence Culture et de la compétence de diffusion cinématographique,

Considérant que la SPL CinéSeine souhaite confier, par subdélégation de service public, l'exploitation du circuit itinérant à la Sté Nord-Ouest Exploitation Cinéma,

Mme le Maire propose au Conseil d'approuver la convention de délégation de service et de mettre à disposition de la SPL, la salle Clara, afin de permettre la diffusion de la programmation cinématographique pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** la convention de délégation de service public et ses annexes, pour la mise à disposition de la salle Clara, pour permettre la diffusion de la programmation cinématographique, pour une durée de 5 ans,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout acte en application de la présente.

8) NOUVEAUX DELEGUES SYNDICAT BASSIN VERSANT ET SYNDICATS D'EAU ET ASSAINISSEMENT :

Suite au départ de M. VAUTIER Yves, Adjoint au Maire et délégué titulaire, à compter du 1^{er} Janvier 2018, Mme le Maire propose au Conseil de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant concernant les syndicats concernés tel que :

- Syndicat Intercommunal Bassin Versant Clères-Montville :
Nouveau Titulaire : M. DUJARDIN Gérard Nouveau Suppléant : M. DEHAIS Jean-Jacques.
Les autres délégués titulaires et suppléants restent en place.
- Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable et Assainissement de la Région de Montville :
Nouveau Titulaire : M. DUJARDIN Gérard Nouveau Suppléant : M. DEHAIS Jean-Jacques
- Les autres délégués titulaires et suppléants restent en place.
- Syndicat Mixte Adduction Eau Potable et Assainissement Sierville :
Nouveau Titulaire : M. LOZOUET Pierre Nouveau Suppléant : Mme BOINET-TOURMENTE
Sandrine
- Les autres délégués titulaires et suppléants restent en place.
- Syndicat Intercommunal Ramassage Scolaire :
Nouveau titulaire : M. LEVASSEUR Xavier Nouveau Suppléant : Mme VAUTIER Françoise
Les autres délégués titulaires et suppléants restent en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **Approuve** la nomination des nouveaux délégués titulaires et suppléants, suite au départ de M. VAUTIER Yves, délégué titulaire, à compter du 1^{er} Janvier 2018.
- **Charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

9) INFORMATIONS DU MAIRE :

- **Réhabilitation bâtiment voyageurs** : diagnostic du bâtiment présenté.
Une réunion est prévue le 20 Décembre à 14 H 00, pour présentation du chiffrage de réhabilitation du bâtiment, selon plusieurs scénarios. Les services des Domaines ont estimé le prix de vente à 70 000 €.
- **Démolition ex-foyer et atelier** : coût désamiantage et déplacement des réseaux : 150 000 €. Prise en charge à 80 % par l'EPFN et la Région.
Prix de vente estimé par les Domaines : 75 000 €.
- **Aménagement d'un bassin de rétention au Tôl** : le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de Clères-Montville va faire l'acquisition du terrain privé, inondable, afin d'aménager un bassin de rétention au Tôl.
- **Panneau lumineux** : Mme THIERRY, M. DEHAIS et Mme VAUTIER ont rencontré la Sté GIRAUD lors du Congrès des Maires à Paris. Rendez-vous prévu en Mairie le 7 Décembre à 9 H 30, pour présentation panneaux. Il est proposé à M. LESOBRE d'assister à ce rendez-vous.
- **Prochaines manifestations** : 9 Décembre : repas des Aînés – 158 personnes - (M. LEVASSEUR excusé) – Animation prévue par le Duo « Dimitri » (300 €). 22 Décembre : repas du personnel communal. 12 Janvier : cérémonie des Vœux.
- **Commission Municipales** : Mme le Maire propose de prévoir des réunions de manière régulière concernant les Commissions Communales suivantes : Communication – Fleurissement – Menus – Scolaire et péri-scolaire – Urbanisme – Travaux - Finances. Accord du Conseil Municipal.
- **Urbanisme** : Mme le Maire informe le Conseil d'un refus de permis de construire concernant un garage de 60 m² au hameau des Marettes pour le motif suivant : pas de défense extérieure contre l'incendie à proximité du projet.
- **Antenne Relais FREE** : Projet suspendu au Mont Blanc. Remerciements de Mme DUJARDIN.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00.